



# **Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 03 septembre 2013**

*Municipalité  
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le mardi 3 septembre 2013 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire  
André Dauphin  
Mesdames les conseillères  
Louise Lépine  
Jacynthe Leduc  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers  
Jocelyn Denis  
Guy Paradis  
Claude Thouin

Les membres présents formaient le quorum.

Était aussi présente: Madame Lucie Poulette, Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim.

## **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

La séance est ouverte à 20 heures par un moment de réflexion suggéré par monsieur le maire

## **2.- (13-09-103) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,  
Appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité ;

D'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout du point 18 : Remplacement de la Directrice générale/secrétaire-trésorière:

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Maire
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013.
4. Conciliation bancaire au 31 août 2013.
5. Comptes à payer
6. Régie Intermunicipale – Centre Communautaire Brandon – décision pour 2014
7. Politique des naissances – La Caisse Desjardins de D'Autray se retire.
8. Demande de Monsieur Normand Laprise – Les Parquets Dubeau
9. Demande de Ferme Courteplanche SENC – Monsieur André Talbot
10. Dîner de la rentrée des élèves de l'école Ste-Anne
11. Colloque de zone ADMQ
12. Lieu de recyclage
13. Demande de Madame Mélissa Marion
14. Période de questions
15. Élections
  - Rémunération du personnel électoral
  - Avis public
16. Correspondance
17. Divers
18. Remplacement de la Directrice générale/secrétaire-trésorière
19. Clôture et levée de la session

3.- (13-09-104)            **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2013 :**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Louise Lépine,  
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013 soit approuvé.

4.-                            **CONCILIATION BANCAIRE AU 31 AOÛT 2013 :**

La conciliation bancaire au 31 août 2013 indique un solde réel de 195 207.91\$.

5.- (13-09-105)            **COMPTES À APPROUVER ET À PAYER :**

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et ils en dispensent la transcription au présent procès-verbal,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,  
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité

D'approuver les dépenses totalisant                            **249 925.23\$**

Se détaillant comme suit :

Salaires et avantages sociaux :	18 211.55 \$
Comptes prélevés automatiquement à la Caisse :	2 532.48 \$
Autres dépenses :	229 181.20 \$

6.-                            **RÉGIE INTERMUNICIPALE CENTRE  
COMMUNAUTAIRE    BRANDON :**

On se questionne sur le fait de demeurer au sein de la régie intermunicipale de Centre communautaire Brandon, une rencontre a lieu le 12 septembre les représentants de la municipalité assisteront à cette rencontre. On s'informe quel(s) usage(s) nos citoyens en font.

7.-                            **POLITIQUE DES NAISSANCES – CAISSE  
DESJARDINS DE D'AUTRAY SE RETIRE**

À titre d'information, Nous avons reçu une lettre de la Caisse Desjardins de D'Autray nous indiquant qu'ils se retiraient de notre politique des naissances. Nous aurons à décider si nous poursuivons lors de l'analyse et la préparation de notre budget.

08.-                            **DEMANDE DE MONSIEUR NORMAND  
LAPLANTE –LES PARQUETS DUBEAU LTEE**

Monsieur le maire André Dauphin suggère à Monsieur Normand Laplante de prendre un permis de démolition pour la maison située au 1670 Rang Nord. Il aura 12 mois pour effectuer la démolition et n'aura pas à effectuer l'installation sanitaire.

09.- (13-09-106)            **DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ, POUR  
PROJET AGROTOURISTIQUE ET  
ÉDUCATIF DE LA FERME  
COURTEPLANCHE SENC – MONSIEUR  
ANDRÉ TALBOT: MIELERIE**

**CONSIDÉRANT** que La Ferme Courteplanche SENC s'est établie dans le Rang Ste-Anne et désire poursuivre la production de miel,

- CONSIDÉRANT** que la Ferme Courteplanche SENC a reçu l'autorisation pour la construction de la Miellerie,
- CONSIDÉRANT** que la Ferme Courteplanche SENC désire exploiter le volet agro-touristique et éducatif de leur ferme apicole,
- CONSIDÉRANT** que La Ferme Courteplanche SENC se situe en zone agricole, sur les lots 3 488 565, 3 452 792 et 3 452 793,

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,  
Appuyé par madame Jacinthe Leduc et résolu à l'unanimité,

D'appuyer La Ferme Courteplanche SENC dans leur demande auprès de la C.P.T.A.Q. afin d'exploiter le volet agro-touristique et éducatif sur leur ferme apicole

**10.- DÎNER DE LA RENTRÉE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE STE-ANNE**

À titre d'information; l'école Ste-Anne, Madame Manon Boivin, enseignante, nous a demandé si nous allions, comme par les années antérieures, défrayer le dîner aux élèves de l'école pour la rentrée. La Municipalité va payer le dîner préparé par le Casse Croûte Bonaventure.

**11.- COLLOQUE DE ZONE ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM:**

Madame Lucie Poulette a été invitée au colloque de l'ADMQ pour la zone Lanaudière. La rencontre aura lieu jeudi le 19 septembre au coût de 125.00\$.

**12. - LIEU DU RECYCLAGE:**

Madame Lucie Poulette informe que nous avons eu plusieurs ordinateurs et téléviseurs qui ont été laissés à notre site de recyclage. Nous devons payer l'employé municipal, qu'il apporte ces objets au site à St-Thomas, afin de laisser l'endroit accessible pour que es citoyens apportent leur recyclage de peinture et autres. Nous nous interrogeons s'il y a une façon de fermer l'accès, il faut vérifier auprès de Bell Canada pour voir à leur accès.

**13.- (13-09-107) DEMANDE DE MADAME MÉLISSA MARION :**

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu une demande d'aide financière de la Norbertoise madame Mélissa Marion;

**CONSIDÉRANT** qu'elle désire pour une 4<sup>e</sup> année représentée le Canada aux mondiaux de karaté de WKA;

**CONSIDÉRANT** que ce championnat à lieu en Grèce;

**CONSIDÉRANT** que ce montant lui aidera à défrayer une partie de ses coûts et déplacements;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,  
Appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité,

De remettre un chèque de 250.00\$ à madame Mélissa Marion afin de lui aider à réaliser ce grand défi.

14.- **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Monsieur Yvon Laporte nous mentionne qu'il a modifié le protocole d'entente pour le transfert de l'église à la Municipalité, le point #7 et #9 ont été modifiés. Il demande qu'une rencontre ait lieu pour en discuter et analyser les points. Et un inventaire des biens devrait être fait avec la prise de photos.

15.- **(13-09-108) ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 3 NOVEMBRE 2013:**

➤ **Rémunération du personnel électoral:**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement émet des recommandations pour la rémunération du personnel électoral;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité,

D'accepter la rémunération prévue par le gouvernement pour tout le personnel électoral et d'ajouter une heure pour ceux qui assisteront à la formation.

➤ **Avis public d'élection:**

En annexe à ce procès-verbal l'avis public d'élection donné par la Présidente d'élection, Madame Lucie Poulette.

16.- **CORRESPONDANCE :**

Lucie Poulette a remis une liste de toute la correspondance reçue depuis la dernière rencontre et que cette correspondance est disponible au bureau pour consultation, que tous les journaux et toutes les revues sont disponibles dans la bibliothèque du bureau.

17.- **(13-09-109) REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :**

*Monsieur le Maire demande à Jocelyn Denis de se retirer pour ce point compte-tenu du conflit d'intérêt. Jocelyn Denis se retire.*

**CONSIDÉRANT** que madame Martine Laberge a remis officiellement sa démission au maire par lettre,

**CONSIDÉRANT** que nous voulons que le prochain conseil municipal, après les élections, voit au remplacement et à l'embauche du prochain directeur général-secrétaire-trésorier,

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Guy Paradis,  
Appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité,

De prolonger l'intérim de Madame Lucie Poulette au poste de Directrice générale/secrétaire-trésorière jusqu'à la première séance du nouveau conseil municipal en novembre prochain. Que la directrice générale par intérim soit toujours autorisée à agir et à signer pour et au nom de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Norbert, qu'elle soit la personne inscrite et la représentante à tous les ministères des gouvernements et à ClicSécur. Qu'elle soit la présidente d'élection.

18.- **DIVERS :**

Monsieur Claude Thouin demande à ce que nous modifions notre façon de faire pour les demandes du MTQ pour l'ouverture de notre barrage. Lucie Poulette a parlé avec le responsable au MTQ et lui a fait mention que nous voulions, dans le futur, des demandes écrites et un certain délai.

Il y aura Portes ouvertes dans les Églises de la MRC de D'Autray samedi le 12 octobre prochain.

Il y aura exposition du Groupe des 15 en novembre prochain à l'église de St-Norbert.

**19.- (13-09-110) CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire André Dauphin déclare l'assemblée close.

Il est proposé par monsieur Guy Paradis,  
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité  
de lever la séance à 20 h 47.

Lucie Poulette, directrice générale/  
secrétaire-trésorière par intérim

André Dauphin, maire